

DIDIER SEBAN

MY-KIM YANG-PAYA
Ancien Membre du Conseil de l'Ordre
Membre du Conseil National des
Barreaux

MARIE-HELENE PACHEN-LEFEVRE
THOMAS ROUYEYRAN

GUILAUME GAUCH

MATTHIEU HENON

CLAIRE-MARIE DUBOIS-SPAENLE

LORÈNE CARRÈRE

ALEXANDRE VANDEPOORTER

SOLENE DAUCÉ

CELINE LHERMINIER

ALOÏS RAMEL

ANNE-CHRISTINE FARÇAT-BERNET

PHILIPPE GUELLIER

AVOCATS ASSOCIES

CORINNE HERRMANN

CORINNE METZGER

CYRIL CROIX

MARION TERRAUX

MICHAËL GOUPIL

EGLANTINE ENJALBERT

PHILIPPE GUELLIER

OLIVIER METZGER

MARJORIE ABBAL

MARLENE JOUBIER

SONIA KANOUN

ALEXANE RAYNALDY

AURELIE CROS

ARTHUR GAYET

TADDIDINE BAKARI-BAROINI

SAMUEL COUVREUR

HAKIM ZIANE

LOUNES KHADIR

MARTIN MATTIUSI-POUX

MARIANNE HAUTON

MAEVA GUILLERM

ALEXANDRA ADERNO

JUSTINE L'HUISSIER

ROMAIN DESAIX

MARJORIE FREDIN

MERIEEM KHELIF

ALIENOR DE ROUX

EMMANUELLE BARON

PERRINE BOUCHARD

ELISE HUMBERT

ASTRID BOULLAULT

EMILIE BACQUEYRISSES

PIERRE LAFFITTE

NADIA TAILLEBOIS ZAIGER

BADREDDINE HAMZA

JOHANN PETITFILS-LAMURIA

CHARLOTTE DUVERNOIS

LOUIS CHEVALLIER

MARGAUX DAVRAINVILLE

MÉLISSA GOASDOUÉ

CANDICE MERIC

LAURENT BONNARD

VINCENT CADOUX

LUCIE LEFEBURE

MARIE PICARD

YVONNICK LE FUSTEC

STELLA FLOCCO

MARINE ALLALI

SAMIRA NINA

CLARA ZURBACH

MAXIME GARDELLIN

CHRISTOPHE FARINEAU

VICTORIA GOACHET

MARGAUX PARISOT

AXELLE LASSERRE

DAVID CONERARDY

THIBAUT CADO

ESTHER DOULAIN

ROMAIN MILLARD

AKIF EKINCI

GUILAUME VAN HOUTTE

MANON BOINET

CLARA BELLEST

THOMAS CHEVANDIER

AVOCATS A LA COUR



Madame, Monsieur,

Le début d'année 2020 sera rythmé par les élections municipales dont le premier tour a été fixé au 15 mars et le second tour au 22 mars par un décret du 4 septembre dernier.

A ce titre, Seban & Associés, premier cabinet d'avocat des acteurs publics, se mobilise afin d'assister les communes dans l'organisation et le bon déroulement des scrutins.

Ainsi, Seban & Associés assurera des permanences électorales exceptionnelles le samedi 14 et le dimanche 15 mars ainsi que le samedi 21 et le dimanche 22 mars afin de répondre aux interrogations susceptibles de survenir durant l'installation des bureaux de vote et au cours de la journée électorale à proprement parler.

Ces permanences permettront aux communes d'échanger avec un avocat du pôle « *vie des institutions* » jouissant d'une solide expérience en droit électoral et en droit institutionnel sur toutes questions et difficultés liées à l'organisation du scrutin de 8 heures à 22 heures durant ces quatre journées.

Pour bénéficier de ce soutien nous pouvons vous proposer une convention d'honoraires spécifique.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à nous adresser, avant le mardi 10 mars 2020, un courriel à cette adresse : aramel@seban-avocat.fr.

Nous vous ferons parvenir une proposition d'intervention dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Aloïs RAMEL

Didier SEBAN